

**CHARTRE DES AFFAIRES
PUBLIQUES DU
GROUPE AXA**

2015

CHARTRE DES AFFAIRES PUBLIQUES DU GROUPE AXA

Le rôle du Département Affaires Publiques du groupe AXA est d'identifier et d'évaluer les initiatives réglementaires et politiques, ainsi que les défis sociétaux majeurs qui ont des conséquences pour le secteur de l'assurance. Le Département Affaires Publiques, en cohérence avec la stratégie de Responsabilité d'Entreprise² du Groupe, et en étroite collaboration avec de nombreux experts internes, positionne le Groupe AXA de façon à contribuer de façon constructive et substantielle aux débats publics internationaux, européens et nationaux.

Etant donné le caractère fortement réglementé du secteur de l'assurance ainsi que son positionnement naturel à la croisée des questions sociales, économiques et financières, celui-ci entretient de nombreuses relations avec les autorités publiques et les régulateurs. Le Département s'entretient également avec de nombreux experts, issus notamment du monde universitaire, pour positionner le Groupe AXA sur les sujets de long-terme en suivant une démarche intellectuellement rigoureuse.

La valeur ajoutée du Département Affaires Publiques consiste à s'assurer qu'AXA fournisse des avis éclairés sur des sujets réglementaires et sociétaux pertinents et que ce positionnement devienne un avantage compétitif.

L'organisation des Affaires Publiques chez AXA³

1. Gouvernance

La stratégie Affaires Publiques du Groupe est présentée et discutée régulièrement au Comité Exécutif du Groupe dont est membre le Directeur de la Stratégie, de la Responsabilité d'Entreprise et des Affaires Publiques.

Le directeur de la Stratégie, de la Responsabilité d'Entreprise et des Affaires Publiques est secondé par une équipe basée à Paris et par un collaborateur à Bruxelles. Un Réseau Affaires Publiques, composé de 17 membres basés dans les entités d'AXA, joue le rôle de relais local. De plus, le Département Affaires Publiques est en contact étroit avec des *think-tanks* et des associations professionnelles dont la liste est présentée en annexe de cette Charte. Ces organismes peuvent naturellement être amenés à prendre des positions publiques sur des sujets qui intéressent le Groupe AXA, en étroite coordination avec lui.

2. Sujets traités⁴

a. Réglementation financière

Le Département Affaires Publiques se concentre sur le sujet de la réglementation financière, notamment en matière d'assurance et de gestion d'actifs.

Sur ces sujets, AXA plaide en faveur d'une cohérence accrue entre les différents champs de la réglementation et d'une meilleure compréhension du modèle économique de l'assurance par les autorités publiques. L'accent est tout particulièrement mis sur la nature de long-terme des activités

² <http://www.axa.com/fr/responsable/>

³ La gouvernance décrite ainsi que les sujets traités par le Département Affaires Publiques décrits ici sont ceux à date du mois de décembre 2014. Ils sont susceptibles de changements et seront mis à jour selon les modalités décrites dans la partie « Engagements ».

⁴ Ce paragraphe décrit les sujets traités au niveau Groupe et développés sur <http://www.axa.com/en/responsibility/community/stakeholders-dialogue-policy/>. Ce paragraphe n'inclut pas les sujets traités par les entités locales d'AXA.

assurantielles, et sur les spécificités du rôle des assureurs et gestionnaires d'actifs comparativement à d'autres institutions financières telles que les banques, les courtiers ou les fonds de pension.

- **La directive européenne "Solvabilité 2"**

La publication en 2014 de la directive Solvabilité 2 répond au défi de modernisation rencontré en Europe depuis 10 ans en matière d'exigences de solvabilité, de gouvernance, de gestion des risques et de transparence. AXA apporte son soutien à ce nouveau cadre qui, en remplaçant les règles hétérogènes en place dans les Etats membres, constitue un pas majeur vers un marché unique de l'assurance européenne et promeut une gestion des risques plus solide dans un objectif de stabilité financière.

AXA insiste sur la nécessité de faire évoluer certaines dispositions de ce cadre réglementaire afin qu'il contribue davantage à la croissance économique de long terme et, plus largement, à la stabilité financière à long terme. En particulier, AXA défend la mise en place d'un traitement économiquement plus adéquat des classes d'actifs spécifiques que sont notamment les infrastructures, les titrisations de « haute qualité », le financement des PME ainsi que la protection à long terme des acteurs financiers face à l'excessive volatilité à court terme des marchés.

- **Discussions internationales relatives à la réglementation du risque systémique du secteur de l'assurance**

AXA soutient l'objectif de mieux comprendre, mesurer et contrôler le risque systémique dans le secteur financier, la dernière crise ayant révélé un manque de contrôle et de supervision de certaines institutions. Aux côtés des autres groupes d'assurance identifiés comme étant d'« importance systémique globale » en juillet 2013, AXA a accueilli favorablement le renforcement de la supervision, et a produit dans ce cadre des plans ambitieux et détaillés de gestion des risques, actuellement en cours de validation par les superviseurs compétents.

AXA demande néanmoins aux régulateurs et superviseurs de faire évoluer le cadre réglementaire sur le risque systémique de façon à mieux prendre en compte les rôles financiers et macro-économiques spécifiques à l'assurance. En effet, la réglementation devrait être conçue de façon à intégrer les particularités du modèle économique de ce secteur, qui diffère significativement de celui de la banque, et dont l'orientation s'inscrit naturellement sur le long terme.

- **Réglementation de la gestion d'actifs**

AXA prend note de l'initiative réglementaire entreprise par le FSB (Financial Stability Board) et par la Commission Internationale de Réglementation des Titres (IOSCO⁵) visant à faire face au potentiel risque systémique des institutions qui ne sont ni bancaires ni assurantielles (NBNI). Les organes de réglementation devraient toutefois concevoir des mesures réglementaires prenant en considération les profils de risque propres à chaque catégorie composant ces NBNI. En ce qui concerne la gestion d'actifs, AXA souligne que l'absence de d'effet de levier et de *trading* pour compte propre sont des éléments fondamentaux à prendre en considération par les autorités publiques.

Au niveau de l'Union Européenne, la Commission Européenne a annoncé son intention de créer une Union des Marchés de Capitaux (CMU) rassemblant les 28 Etats membres. AXA est disposé à partager son expertise pour renforcer la contribution des marchés financiers à la croissance de long terme en Europe en concevant, par exemple, un cadre européen unique pour les actifs titrisés ou par le biais d'une standardisation accrue pour rendre certains marchés plus efficaces. Il pourrait par exemple s'agir de créer un marché européen de placements privés.

⁵ IOSCO est une association rassemblant des autorités publiques régulant les titres financiers et les marchés à terme.

b. Sujets politiques et sociaux

AXA a pris la décision d'élargir les thèmes couverts par le Département Affaires Publiques au-delà du seul sujet de la réglementation financière. Il s'agit ainsi de travailler sur les questions sociales pertinentes pour l'assurance, avec le soutien du Fonds AXA pour la Recherche qui coopère étroitement avec le monde universitaire. L'équipe de Responsabilité d'Entreprise d'AXA, sous le contrôle du Directeur de la Stratégie, de la Responsabilité d'Entreprise et des Affaires Publiques, est très impliquée dans la conception de ces nouvelles stratégies.

L'élargissement du champ des thèmes abordés inclut les quatre sujets suivants :

- Le rôle macro-économique de l'assurance

En tant qu'intermédiaire entre les particuliers, les entreprises et les institutions publiques, les institutions financières jouent le rôle de facilitateurs de l'activité économique. De nombreuses études ont démontré le rôle économétrique et conceptuel joué par le secteur bancaire dans la croissance économique. Par contraste, le rôle de l'assurance n'a pas fait l'objet du même degré d'attention, bien que celle-ci soit de plus en plus présente et centrale dans le fonctionnement de nos économies modernes.

AXA s'appuie sur les travaux de chercheurs de haut niveau pour mieux comprendre le rôle joué par les assureurs pour permettre la prise de risques individuels et collectifs qui sont aux fondements de la croissance économique. L'objectif est de mieux comprendre comment l'assurance participe au cycle économique, en se focalisant notamment sur ses contributions à la croissance, la stabilité, la redistribution et l'innovation.

- Les risques climatiques

Dans la mesure où les risques climatiques ont des effets directs pour les assureurs et leurs clients, les évolutions climatiques sont un sujet naturel d'attention important pour AXA. La valeur des dommages assurés créés par des événements climatiques extrêmes ont considérablement augmenté lors des dernières décennies, atteignant en moyenne 1% du PIB mondial entre 2004 et 2013, sachant que les dommages non assurés ainsi que les coûts sociaux agrégés dépassent largement ce chiffre. Dans ce contexte, les assureurs peuvent légitimement apporter et partager leur expertise en matière de modélisation, d'évaluation et de gestion des risques.

En conséquence, AXA a rejoint le Groupe consultatif du secteur privé pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR⁶) en 2014 et a répondu au Livre Vert sur l'assurance et les catastrophes naturelles et d'origines humaines de la Commission Européenne. De plus, AXA soutient régulièrement des projets de plaidoyers collaboratifs et a signé ces dernières années un ensemble d'engagements, notamment : le « Global Investor Statement on Climate Change » (IIGCC⁷), le « Statement of Investor Expectations for the Green Bond Market » (Ceres⁸), la « Road to Paris 2015 » (CDP⁹) et le « United for Disaster Resilience » (UN-PSI¹⁰).

Le Groupe sera présent lors des principaux événements en lien avec la Conférence des Nations Unies sur le climat au mois de décembre 2015 à Paris, et a développé puis rendu public sa propre « Déclaration d'AXA sur les Risques Climatiques¹¹ », afin de faire connaître la position et les initiatives prises par le Groupe sur ce sujet majeur.

⁶ United Nations Office for Disaster Risk Reduction : <http://www.unisdr.org/>

⁷ Institutional Investor Group on Climate Change : <http://www.iigcc.org/>

⁸ <http://www.ceres.org/>

⁹ Carbon Disclosure Project : <https://www.cdp.net>

¹⁰ United Nations Principles for Sustainable Insurance : <http://www.unepfi.org/psi/>

¹¹ <http://www.axa.com/fr/responsable/environnement/changement-climatique/>

- La protection des consommateurs

A la suite de la crise financière, les autorités publiques à travers le monde ont travaillé à renforcer la réglementation s'appliquant à la vente de produits financiers. L'objectif est de mieux encadrer le cycle de vie des produits afin de s'assurer que les consommateurs bénéficient du meilleur service et du meilleur retour sur investissement avant, pendant et après la vente. Cela inclut des mesures sur le niveau de qualification des intermédiaires d'assurance, sur les politiques de rémunération et les règles en matière de vente et de transparence. Les produits eux-mêmes seront développés et revus régulièrement afin de garantir leur adaptation aux besoins des clients.

Dans ce contexte, AXA soutient la volonté du régulateur en étant convaincu que toute mesure visant à renforcer la confiance du consommateur dans les services financiers est mutuellement bénéfique. Forts de son expérience d'assureur international, AXA soutient néanmoins que le succès des réformes en matière de protection des consommateurs dépendra fortement de la prise en compte des caractéristiques spécifiques des réseaux de distribution et, en particulier, des différences importantes entre courtiers et agents généraux.

- La protection des données

En réponse aux craintes grandissantes liées à l'utilisation des données personnelles, toutes les autorités publiques à travers le monde sont en train de renforcer leur cadre réglementaire. Des négociations européennes sont en cours au sujet d'un règlement général sur la protection des données (GDPR) afin d'unifier et de renforcer la protection nationale des données dans les 28 Etats membres. Le Gouvernement fédéral Américain a publié en février 2015 un projet de loi visant à fournir aux consommateurs un plus grand contrôle sur les méthodes de collecte de données développées par les entreprises.

La réglementation sur la protection des données est un sujet clé pour les assureurs car toute la chaîne de valeur de l'assurance implique l'utilisation de données, que ce soit en matière de conception des produits, de fixation des prix, de distribution ou enfin, de gestion des sinistres. AXA fournit ainsi son expertise au régulateur afin de garantir que le *business model* de l'assurance est bien pris en compte dans l'élaboration des réformes en la matière. Cela inclut notamment le besoin légitime de l'assureur d'évaluer les risques des clients ou d'utiliser les données pour des besoins de détection des fraudes.

Ce positionnement est conduit en étroite coordination avec les autorités nationales compétentes en matière de protection des données. Par exemple, en France, la CNIL a salué AXA pour ses « efforts humains et financiers qui démontrent l'attention particulière portée au sujet de la protection des données ». Ces efforts incluent notamment la mise en place d'un réseau de Chargés de protection des données dans chacune des entités du Groupe, afin de superviser la protection des données à travers le Groupe. AXA est également le premier groupe d'assurance à avoir appliqué les *Binding Corporate Rules* (BCR) qui sont des standards internationaux visant à assurer une protection adéquate des données personnelles dans les entreprises internationales, et qui ont été revues et approuvées par 16 autorités compétentes en matière de protection des données en Europe.

Nos engagements

Le Département Affaires Publiques du Groupe AXA s'engage à contribuer au débat public de manière transparente, constructive et en ligne avec les engagements d'AXA en matière de Responsabilité d'Entreprise¹² et avec le Code de déontologie professionnelle¹³ qui décrit les règles s'appliquant à tous les collaborateurs, incluant notamment les règles relatives aux cadeaux, divertissements et autres avantages. Par conséquent, les règles suivantes ont vocation à s'appliquer à tous les collaborateurs travaillant au niveau du Groupe et aux membres du Comité Exécutif¹⁴ qui sont en contact avec les autorités publiques et les régulateurs.

1. Nous mettons à jour la Charte des Affaires Publiques du Groupe AXA annuellement - y compris nos positions clés et les sujets sur lesquels nous travaillons - et nous la publions sur axa.com¹⁵ et la diffusons auprès de tous nos collaborateurs via nos outils de communication.
2. Nous sommes transparents dans l'organisation des actions des Affaires publiques au niveau du Groupe en présentant une demande officielle d'enregistrement auprès des autorités publiques, et en la publiant lorsque cela est nécessaire. En outre, nous appliquons fermement les codes de conduite requis par ces inscriptions.
3. Nous garantissons un haut niveau de qualification du personnel en charge des Affaires Publiques du Groupe, notamment par le recrutement de professionnels qualifiés, en mobilisant l'expertise technique de l'organisation et en nous appuyant sur le réseau de chercheurs du Fonds AXA pour la Recherche.
4. Nous fournissons aux décideurs publics des informations fiables, vérifiables et mises à jour.
5. Nous communiquons et mettons à jour régulièrement la liste des adhésions du Groupe AXA auprès des organisations professionnelle et think-tanks et prenons l'engagement de promouvoir ces engagements auprès d'eux¹⁶.
6. En tant que société, nous ne finançons pas de partis politiques, sauf dans les pays où il est d'usage de le faire et, dans ce cas, nous communiquons le montant de ces contributions.
7. Les collaborateurs du Département Affaires Publiques du Groupe, ou les tiers engagés par AXA pour le représenter, s'engagent à ne pas accepter de mandat politique au niveau national ou international ; ni à accepter un rôle parallèle tel que celui d'assistant parlementaire, de conseiller d'un ministre, de fonctionnaire au niveau national ou international, d'expert national ou bien d'expert auprès des tribunaux¹⁷.
8. Nous nous engageons à souligner activement auprès de toutes les entités d'AXA, en commençant par celles qui sont représentées dans notre réseau Affaires Publiques, l'importance d'engagements similaires à un niveau national et local.

¹² <http://www.axa.com/fr/responsable/>

¹³ Code de déontologie professionnelle

d'AXA:http://www.axa.com/lib/fr/uploads/docsref/deontologie/AXA_CodeDeontologie_2011b.pdf

¹⁴ <http://www.axa.com/fr/gouvernance/structure/dg/>

¹⁵ <http://www.axa.com/fr/responsable/societe-civile/politique-dialogue-partie-prenante/>

¹⁶ *idem*

¹⁷ Cela ne devrait pas être considéré comme empêchant les employés d'AXA de participer à des groupes constitués de régulateurs et de représentants de l'industrie constitués à l'initiative des pouvoirs publics afin de les aider au développement de la politique réglementaire.

Annexe

1. LISTE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES THINK-TANKS¹⁸ DONT AXA EST MEMBRE

Au niveau européen :

- **Association for Financial Markets in Europe (AFME)**: <http://www.afme.eu/>: Association représentant la voix des grands marchés financiers européens.
- **Confrontations Europe**: www.confrontations.org/fr: Association promouvant une participation active à la construction européenne.
- **Chief Financial Officers Forum (CFO-Forum)**: <http://www.cfoforum.nl/> : Groupe de discussion de haut niveau promouvant de nouvelles méthodes de reporting financiers pour les compagnies d'assurance ainsi que les évolutions règlementaires associées.
- **Chief Risk Officers Forum (CRO-Forum)** : <http://www.thecroforum.org/> : Association des gestionnaires de risques de l'assurance soutenant le développement et la promotion des meilleures pratiques de gestion des risques.
- **CSR Europe** : www.csreurope.org: Réseau business européen soutenant la responsabilité sociale des entreprises
- **European Financial Services Round Table (EFR)**: efr.be: Association de présidents et de directeurs généraux des plus grandes banques et compagnies d'assurance
- **European Institute for Financial Regulation (EIFR)**: www.eifr.eu: Institut visant à stimuler la réflexion sur la réglementation financière européenne
- **Eurofi**: www.eurofi.net: Think-tank européen dédié à la réglementation et à la supervision financière
- **Insurance Europe (IE)**: www.insuranceeurope.eu: Fédération européenne des fédérations d'assurance et de réassurance
- **Pan European Insurance Forum (PEIF)**: Forum international des Directeurs généraux des 12 plus importants assureurs européens

Au niveau international :

- **CDP**: www.cdp.net: Organisme international à but non lucratif fournissant un cadre global aux entreprises afin qu'elles puissent communiquer leurs données environnementales
- **Geneva Association (GA)**: www.genevaassociation.org: Association internationale des plus importants assureurs européens visant à soutenir l'étude de l'économie de l'assurance
- **Investment Company Institute (ICI)** : <http://www.iciglobal.org/iciglobal>: Association internationale visant à faire avancer l'intérêt général et à promouvoir une meilleure connaissance des fonds d'investissement réglementés, de leurs gestionnaires et des investisseurs
- **Institute of International Finance (IIF)**: www.iif.com: Association internationale du secteur financier
- **UN Principles for Sustainable Insurance (UNPSI)**: <http://www.unepfi.org/psi>: Cadre international pour un développement durable, l'Initiative du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et la Finance
- **UN Principles for Responsible Investment (UNPRI)**: <http://www.unpri.org>: Réseau international des investisseurs travaillant ensemble afin d'appliquer les Principes d'Investissement Responsable

¹⁸ Cette section énumère les organisations européennes et internationales dont AXA est membre au niveau du Groupe, n'incluant donc pas les organisations spécifiques auxquelles les entités locales d'AXA (y compris AXA France) sont membres.

2. INSCRIPTION OFFICIELLE D'AXA SUR LES REGISTRES PUBLICS DE LOBBYING

Registre européen de transparence

: <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=36423781099-10&locale=fr#fr>